

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°033/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **15 mai 2025**

Date d'affichage : **26 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 21 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Yveline CORDIER, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK

Yveline CORDIER a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	10
VOTANTS	:	10

**OBJET : AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC
LA SERL PHARMACIE CASTRES-NEYRA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du déménagement de la pharmacie dans un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment cadastré AB240.

Afin de rendre accessible ce local, le domaine public a dû faire l'objet d'un aménagement afin de créer une rampe d'accès aux normes PMR.

Compte-tenu de l'intérêt général de cet aménagement, la commune a pris en charge les dépenses correspondantes.

Néanmoins, il a été convenu avec la SERL Pharmacie Castres-Neyra, une participation de cette dernière à hauteur de 50% des travaux, estimés à ce jour à 16 764€ TTC. Cet engagement se traduit par la convention annexée à la présente délibération.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le mécanisme de l'offre de concours ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SERL Pharmacie CASTRES-NEYRA ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la participation de la SERL Pharmacie CASTRES-NEYRA aux travaux réalisés sur le domaine public et permettant l'accès à la nouvelle pharmacie, via le mécanisme de l'offre de concours, à hauteur de 50% de la somme totale des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY

A blue ink signature of "Jean-Marie REY" is written over a circular blue ink stamp. The stamp contains the text "Mairie du Monestier" at the top, "Hautes-Alpes" at the bottom, and "R.F." in the center. A blue "h" is also written near the bottom left of the signature.

La secrétaire de séance

Yveline CORDIER

A black ink signature of "Yveline CORDIER" is written in a cursive style.